Procès-verbal
BUREAU TERRITORIAL
Mardi 14 Février 2023 (17h30) - TOULOUSE
(Présentiel et Visioconférence)

Présidence : Alain DOUCET

Membres présents : Christian ABEILHE, Alain AZPIROZ, Annette BERBOUS, René BES, Pierre CROS, Julie CUMINETTI, Daniel FABRE, Jean Yves MOURET, Marie-Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Jean POUS, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA, Rolland SORMANI, Bernard VAUR

Membres excusés :
Daniel COLLET, Christophe GIL, Jean Claude LEGENDRE Alain MACCHION Antoine MARTINEZ Bernard PUJOL Alain REY

Assistent : Pierre CIBOT, André LAUR, Eric PLANES, Eric DORIA.

1- Communication du Président

Alain DOUCET fait part de la validation par le Comité Directeur de la FFR d'Alexandre MARTINEZ en tant que Président. Un nouveau Bureau sera validé ce jour avec de nouvelles fonctions pour Marie-Pierre PAGES, Trésorière Générale, Joël TOMAKPLEKONOU Trésorier Adjoint, Dominique COQUELET Secrétaire Général adjoint.
Un communiqué officiel de la FFR paraîtra dans la presse.
Il informe les membres du Bureau de sa candidature au poste de Président délégué.

Dossier Gruissan : Mise en place des modulaires.
René BES confirme et précise que la remise des clés se fera vendredi 17 février.
Max SANTA dit que les rendez-vous pour les branchements sont pris et que le site sera opérationnel pour accueillir les stagiaires de l'IREF à la fin des vacances scolaires.
Alain DOUCET annonce que le CD 11 restera sur le site de Narbonne.

Pour le Tournoi du Languedoc, il demande à ce que la Ligue soit représentée.

2- Validation procès-verbal

Jean-Yves MOURET soumet à l'approbation du Bureau le procès-verbal de la réunion du 05 Janvier 2023.
Le Bureau approuve le procès-verbal à l'unanimité.

3- Finances
(annexe 1)

Pierre CROS présente la situation financière au 31 décembre 2022, mais également la projection sur une prévision de clôture au 30 juin 2023.

Produits d'exploitation : 2 556.303 € correspondant à 51% des produits précédemment enregistrés.
Charges d'exploitation : 2 353.141 €
Résultat net au **31/12/2022** de 388.478€ pour 466.754 à N-1

en euros	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	388 478	466 754

Il s'agit là d'une tendance à titre indicatif puisque les produits ou charges n'ont pas tous été forcément abondés.

Projection résultat net au 30 juin 2023.

en euros	30/06/2023	Rappel Budget
Charges projetées	5 180 363	5 593 005
Produits projetés	5 188 643	5 601 025
Résultat net projeté	8 281	8 020

Un point intermédiaire sera fait au 31/03/2023 qui permettra de finaliser le budget prévisionnel 2023/2024.

Il semblerait que des dépenses au niveau des féminines n'aient pas été budgétisées.
Le Président demande qu'une réunion de coordination soit initiée avec P. CROS, A. AZPIROZ, L. TOMAS, D. PEREZ, A. LAUR pour recaler le budget.

4- Tournée des Terroirs
(Annexe 2)

En amont de la présentation de synthèse, Alain DOUCET se réjouit du taux de participation des clubs (85%) à ces réunions de terroirs. Il remercie l'engagement de toutes et tous.
Un tour de table des membres présents sur ces réunions est fait pour recueillir leurs ressentis.
La majorité fait remonter un bilan positif et s'accorde pour dire que cette opération doit être reconduite en programmant 1 à 2 réunions par saison.
La formule par terroir est à conserver. Les thèmes ont été divers et variés, les fiches de préparation remises en amont ont été utiles pour répondre aux questionnements des clubs.
Il serait peut-être nécessaire de limiter le nombre de sujets abordés lors de ces réunions, le timing ayant été parfois trop court.
La coordination terroirs/CD/ligue doit cependant être harmonisée.

André LAUR présente la synthèse établie à l'issue de chaque réunion, en regroupant tous les points forts, ceux à améliorer sur chaque thème abordé.
Des propositions sont présentées et commentées.
Le document de synthèse sera mis à jour et envoyé aux clubs, CD, CTC, salariés.

5- Questions diverses

Match du 15/01/2023 ASC AUREILHAN / US EAUZE (score final 21-17)
Réclamation portée par le club de l'US EAUZE. Décision de la Commission des Litiges demandant que le match soit rejoué, avec mise en application par la Commission des Epreuves.
Après lecture des courriers des 24/01, 04/02 et 06/02, le Bureau réforme la décision du Conseil régional des litiges et, à l'unanimité confirme le résultat acquis sur le terrain à la fin du temps réglementaire.

Les Grands Blessés
Jean POUS remonte le fait que la LOR est la 1ère ligue en nombre de grands blessés en France (32) et qu'elle se trouve être la seule à ne pas faire un don à la Fondation Ferrasse.
Alain DOUCET dit qu'une cotisation sera versée, le montant sera défini avec Pierre CROS (2000€?)

Distribution casquettes promotion Guy Laporte
Alain AZPIROZ : La remise sera effectuée par les CTC dans les différents terroirs.

Point Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2023
Michel PFLIEGER, à qui a été confiée l'organisation de l'AG, confirme que celle-ci se déroulera cette année à ALBI.
Un choix reste à faire concernant le CODIR qui se tiendra le vendredi 23 juin sur le lieu.
La Mairie d'Albi organisera une réception à 19h à l'Hôtel de Ville.
La question se pose, à la vue du rétro planning de cette journée, si le Comité de Direction doit se tenir à Castres comme initialement prévu.
Le Président DOUCET souhaiterait que celui-ci ait lieu à Castres au Stade Pierre Fabre, en fin de matinée. Il demande aux membres du Bureau présents de se positionner.
Le Bureau vote à la majorité, 3 abstentions, le déroulement du Comité Directeur à Castres.

Tournoi des 5000 Cadets
Alain DOUCET fait part de la requête des comités départementaux.
Daniel FABRE fait un retour des difficultés rencontrés par les CD, quant à la superposition des dates du plan d'action qui mobilise de la ressource humaine et des finances.
Il soulève 2 points : le challenge Seven qui a été rendu obligatoire et le Tournoi 5000 Cadets garçons (sélections départementales) et filles (sélection régionale)
Sur ce tournoi, les CD à l'heure actuelle ne se sont pas engagés car devant supporter le coût du déplacement.
Jean POUS précise que cette manifestation a été prévue de longue date et l'organisation définie. Il précise que ce sont des sélections départementales pour les garçons et sélection régionale pour les féminines.
Le Président DOUCET dit qu'il n'y aura aucune participation de la LOR aux frais engagés par les CD.
Il est laissé à l'appréciation des CD de participer ou non à ce tournoi.
Une réponse devra être connue d'ici la fin de semaine afin d'en informer le club de Revel.
Dorothée PEREZ précise l'organisation du tournoi prévu à Vichy et confirme le fait de faire participer les CD aux frais de déplacements.
Le Président rappelle qu'il s'agit d'une sélection représentant la LOR et que les CD ne seront pas sollicités financièrement.
Dorothée PEREZ dit que les joueuses sélectionnées se rendront à Toulouse, qui sera le point de départ, le budget ayant été validé dans ce sens.

Compétitions Seven
Le principe de cette compétition (obligation fédérale) est rappelé.
Cette compétition se déroule en partenariat avec la Société Générale, M16 M19.
Chaque département organise une compétition en rugby à 7 avec ces clubs et désigne son champion départemental. Les 12 champions désignés participent à la finale régionale à Balma.
Il n'y a aucune obligation pour les clubs pour participer à cette compétition.

Championnat régional féminin à X cadettes et seniors (Annexe 3)
Dorothée PEREZ présente et soumet à l'approbation du Bureau, les poules, le calendrier de la phase qualificative régionale et des challenges Tissier et Chapoulié.
Le bureau valide les propositions à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Secrétaire Général
Jean-Yves MOURET
